

Un bouclier pour les femmes, par Michèle Vianès

LE MONDE | 01.12.05 | 15h33 • Mis à jour le 01.12.05 | 15h33

La laïcité organise l'espace politique qui repose sur la liberté de conscience, l'égalité en droit des options philosophiques et des croyances religieuses, la fraternité républicaine. Tenir les trois en même temps n'est ni naturel ni inné, mais construit et acquis.

Comment les femmes ont-elles utilisé ce principe pour obtenir l'égalité en droit ? Les religions, depuis les origines de l'humanité, ont mis en place la hiérarchie hommes-femmes. Pour sortir de cette hiérarchie, la Révolution française a fait sauter les premiers verrous : reconnaître le statut d'individu aux uns entraîne qu'il soit étendu à tous, *"quels que soient leur religion, leur couleur ou leur sexe"*.

Pour Condorcet, une instruction commune aux hommes et aux femmes, publique, laïque et gratuite, est indispensable. Il dénonce le rôle des prêtres : en soumettant la sexualité et l'esprit des femmes à une autorité qu'on ne leur demande pas de comprendre, ils les préparent à la servitude. Les hommes ne peuvent être libres et égaux si la moitié du genre humain n'est pas libérée de ses entraves séculaires. Les deux lois de septembre 1792 sur la laïcisation de l'état civil et la légalisation du divorce font peur aux régressifs. Une femme peut choisir son mari et le quitter ! La Convention ferme les clubs de femmes en 1793. Le divorce est aboli jusqu'en 1884. Durant le XIX^e siècle, les femmes ne sont pas reconnues comme des individus et ne sont pas incluses dans le suffrage dit "universel" de 1848.

Pour Jules Ferry, *"celui qui tient la femme tient tout, c'est pour cela que l'Eglise veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève"*. Le combat pour l'école laïque devient aussi un combat pour l'instruction féminine : des filles à la conscience libérée. L'école laïque pour les deux sexes (loi du 2 mars 1882) va permettre l'accès des filles à l'instruction et au travail salarié. Mais c'est par les revendications de disposer librement de leur corps que les femmes vont s'affranchir du poids des religions.

Les fondamentalistes religieux ne peuvent tolérer les deux principes qui permettent l'autonomie des femmes : la maîtrise de leur maternité et le travail salarié. Les tentatives pour réduire les droits des femmes passent par l'instrumentalisation de la religion et donc, en France, par des attaques contre la laïcité.

Face aux difficultés à faire respecter le principe d'égalité hommes-femmes dans tous les pays d'Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a voté, le 4 octobre 2005, une résolution exhortant les Etats membres à garantir la séparation entre les Eglises et l'Etat pour que les femmes ne soient pas soumises à des politiques et à des lois inspirées de la religion.

La laïcité est l'outil qui permet de réagir lorsqu'un groupe ethnique réclame des droits différents pour sa communauté, en particulier lorsqu'il y a atteinte au principe d'égalité hommes-femmes. La France laïque est également la référence pour des hommes et des femmes qui se battent partout dans le monde contre des traditions inégalitaires archaïques et théocratiques, en sachant que leur idéal est inscrit dans la Constitution française. Et ce depuis 1946.

Michèle Vianès, conseillère municipale de Caluire (Rhône), est présidente de Regards de femme, et auteur d'*Un voile sur la République* (Ed. Stock, 2004).